

Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections

Dr P. J. Ringwald

Rapport préliminaire

Établissement visé par l'enquête

Clinique de dermatologie
148, rue Maclaren
Ottawa (Ontario) K2P 0L2

Type d'établissement

Clinique médicale

Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement possible

2018-08-08

Date de publication du rapport préliminaire

2018-09-21

Date de mise à jour du rapport préliminaire

N/A

De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?

À la suite du dépôt d'une plainte du public concernant les pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) à cette clinique, SPO a inspecté l'établissement et a conclu qu'il y avait eu manquement.

Brève description du manquement

Retraitement du matériel médical réutilisable :

- Autoclave : aucune consignation du temps d'utilisation, de la température et de la pression de l'autoclave, aucun historique de l'entretien de l'appareil, aucun indicateur biologique (IB) disponible à la clinique.
- Absence d'un circuit de travail à sens unique dans la zone de retraitement pour éviter la contamination croisée.
- Un seul évier pour l'hygiène des mains et le nettoyage du matériel médical aux fins de retraitement, ce qui entraîne un risque de contamination croisée.
- Réutilisation de matériel à usage unique.

Entreposage et préparation des médicaments

- Aucune date d'ouverture sur les flacons multidoses.

Nettoyage des lieux

- Nettoyage des lieux inadéquat.

Santé et sécurité au travail

- Présence d'aiguilles sans dispositif de sécurité à la clinique.
- Retrait des aiguilles des seringues.
- Aucun bassin oculaire.
- Utilisation inadéquate du glutaraldéhyde à 2 %.

Hygiène des mains

- Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) expiré, remplissage des distributeurs de DMBA, pain de savon au lavabo

Politiques et procédures

- Aucune politique ou procédure pour la prévention et le contrôle des infections.

Enquête sur le manquement

Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?

Oui

Si oui, le cas a-t-il été signalé à l'ordre de réglementation?

Oui, il a été signalé à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?

Oui

Veillez fournir plus de détails

Retraitement du matériel médical réutilisable

- Vérifier le fonctionnement de l'autoclave avant son utilisation et fournir des preuves à SPO que les normes sont respectées.
- Réorganiser la zone de retraitement afin de mettre en place un circuit de travail à sens unique.
- Retraiter tout le matériel médical réutilisable en utilisant un autoclave répondant aux normes.
- Emballer le matériel médical réutilisable pour la stérilisation et l'entreposer selon les pratiques exemplaires en vigueur.
- Tester le fonctionnement de l'autoclave avec un indicateur biologique chaque jour où il est utilisé et pour chaque type de cycle d'autoclave.

- Assurer l'entretien régulier de l'autoclave selon les directives du fabricant.

Entreposage et préparation des médicaments

- Inscrire la date d'ouverture sur tous les flacons multidoses.

Nettoyage des lieux

- Établir un horaire de nettoyage.

Santé et sécurité au travail

- Jeter et remplacer toutes les aiguilles sans dispositif de sécurité.
- Jeter les objets pointus ou tranchants dans un contenant approprié.
- Installer un bassin oculaire à demeure.

Hygiène des mains

- Offrir du DMBA au point de service.

Politiques et procédures

- Instaurer des politiques et des procédures écrites de PCI fondées sur les pratiques exemplaires les plus récentes.

Formation

- Suivre la formation nécessaire pour appliquer systématiquement les pratiques exemplaires en matière de prévention et de contrôle des infections (p. ex., cours de Santé publique Ontario sur les compétences de base en prévention et contrôle des infections et sur le retraitement en milieu de soins de santé communautaire) et fournir une preuve de l'accomplissement des formations.

Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)

- Des directives verbales et écrites exigeant de cesser, jusqu'à nouvel ordre, tout acte médical qui requiert du matériel réutilisable ont été transmises le 8 août 2018 au propriétaire de la clinique, qui en a accusé réception.

Commentaires concernant le rapport préliminaire et coordonnées

Commentaires supplémentaires

S. O.

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :

Titre : Kathryn Downey, Santé publique Ottawa

Courriel : IPAC/PCI@ottawa.ca

Téléphone : 613-580-2424, poste 26325

Pour vous tenir au courant de l'enquête, consultez régulièrement le présent rapport.

Les résultats des inspections de routine sont publiés sur le [site Web de divulgation de Santé publique Ottawa](#).

Rapport final

Date de publication du rapport final

2018-10-04

Date de mise à jour du rapport final

2018-10-04

Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises

2018-09-12

Brève description des mesures correctives qui ont été prises

Retraitement du matériel médical réutilisable

- La zone de retraitement a été réorganisée pour assurer une direction de sale à propre et pour éviter de la contamination croisée.
- Des indicateurs biologiques (IB) sont disponibles à la clinique.
- L'autoclave respectait les normes de qualification le 13 août 2018.

Entreposage et préparation des médicaments

- Conformité

Santé et sécurité au travail

- Toutes les aiguilles sans dispositif de sécurité ont été jetées et remplacées avec des aiguilles avec dispositif de sécurité.
- Des contenants pour objets pointus ou tranchants appropriés sont disponibles au point de service.
- Un bassin oculaire à demeure a été installé.

Hygiène des mains

- Du DMBA est disponible au point de service.

Politiques et procédures

- Des politiques et des procédures écrites de PCI fondées sur les pratiques exemplaires les plus récentes sont disponibles.

Formation

- Démonstration du retraitement de matériel médical réutilisable conforme avec les pratiques exemplaires.

Commentaires concernant le rapport final et coordonnées

Commentaires supplémentaires

- Les procédures médicales qui requièrent du matériel réutilisable ont recommencé le 12 septembre, 2018 suite à la vérification par SPO des mesures correctives.

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :

Nom :

Titre :

Courriel :

Téléphone : 613-580-2424